

Monsieur Gérard LERAS  
Collectif de l'Etoile ferroviaire de Veynes  
Chez Robert Cuchet  
Le Village  
38930 Monestier du Percy

Lyon, le 12 OCT. 2018

Nos réf. : D/2018/214089  
Affaire suivie par : JP BOURNAZEL

Objet : Ligne Grenoble-Veynes-Gap

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier daté du 28 septembre 2018 relatif à la ligne Grenoble-Gap, ainsi que les éléments transmis à Monsieur Bournazel lors de votre visite impromptue dans les locaux de la Direction Territoriale SNCF Réseau à Lyon le 8 octobre 2018.

Je vous prie de bien vouloir excuser cette réponse tardive, qui s'explique par les investigations nécessaires, et le besoin de bien séparer les problématiques d'infrastructure et celles liées à l'exploitation.

Votre première interrogation porte ainsi sur les ralentissements au niveau de Saint-Maurice de Trièves. Une limitation de vitesse avait en effet été mise en place pour des raisons de sécurité. Depuis, des travaux ont été réalisés pour reprendre la géométrie de la plateforme supportant la voie, à l'origine de ces ralentissements. Ces travaux ne portaient donc pas sur les constituants de la voie, dont l'état (celui des rails en particulier), s'est parallèlement dégradé. C'est pourquoi une expertise a été réalisée en 2017 : celle-ci a conclu que le mauvais état des tronçons des pk 199,497 à 201,243 et 204,365 à 205,200 ne permettait pas de relever la vitesse comme nous l'envisagions. Pour restaurer la vitesse nominale de circulation, il serait ainsi nécessaire de régénérer l'ensemble des constituants de la voie.

Pour ce qui concerne le service annuel 2019, vous soulignez que de nouveaux ralentissements ont été programmés dès la phase de conception de l'horaire en raison de la forte dégradation de la voie. Les expertises réalisées concluent en effet à une très forte probabilité de devoir ralentir la circulation des trains en cours d'année pour des raisons de sécurité. La prise en compte anticipée de ces ralentissements dans la construction de l'horaire annuel permet de contenir les impacts subis en cours d'année par les clients et de maintenir les conditions d'exploitation de la ligne.

En effet, l'application d'une ou plusieurs limitations de vitesse en cours de service annuel obligerait à modifier subitement les horaires des trains et à remettre en cause certaines correspondances, dont celle avec les TGV pour Paris en gare de Grenoble, sans pouvoir les réadapter compte tenu de la marge de manœuvre inexistante sur l'exploitation de la voie unique (maintien des croisements nécessaires).

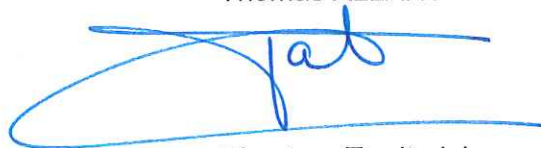
Par ailleurs, la sécurité des circulations sur ce type de ligne à voie unique est non seulement assurée par des installations d'infrastructure (équipements en voie et dans les postes d'aiguillage) mais aussi par leur combinaison avec un nombre maximum de trains quotidiens. Or, la ligne Grenoble – Gap fait déjà l'objet, depuis une dizaine d'années, d'une dérogation et d'un contrôle particulier permettant de dépasser ce maximum sous réserve d'une régularité d'au-moins 80%. Ce seuil n'est déjà plus atteint, et l'application de limitations de vitesses en cours d'année ferait encore chuter le taux de régularité en dessous de ce seuil, conduisant de fait à supprimer la dérogation et à devoir réduire le nombre de circulations sur l'ensemble de la ligne pour le service annuel en cours (2019).

La prise en compte de ces ralentissements dans la conception du service annuel permet de les intégrer dans les horaires et donc de préserver la régularité des trains.

SNCF Réseau est parfaitement conscient des impacts de ces ralentissements sur les temps de parcours et sur le plan de transport : vous comprendrez toutefois qu'ils s'expliquent par des considérations de sécurité qui nous engagent tous, et en particulier le gestionnaire d'infrastructure.

Je veux croire que ces éléments vous apporteront les éclairages attendus et vous prie de croire, Monsieur, à ma considération la meilleure.

Thomas ALLARY



Directeur Territorial

Copie à :

Monsieur Laurent Wauquiez - Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Monsieur Alain Thauvette – Directeur Régional SNCF TER Auvergne-Rhône-Alpes